

**Présents** : M. Delcourt, Maire

Mme Fievet, MM. Beghin, Doucy, Margez, adjoints

Mmes Meurillon, Vanbutsele, MM Bernard, Delcroix, Padé, conseillers.

Absents excusés : Mme Barret procuration à M. Delcourt, Mme Guillaud procuration à M. Doucy, M. Loosveldt procuration à M. Pade.

Absente : Mme Christine Bery-Top

Secrétaire de séance : M. Régis Doucy

**Ordre du jour prévu:**

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2012**

Celui-ci a été distribué toutes boites (Petit bachinois N° 128). Approuvé à l'unanimité.

**2. Approbation du compte administratif 2012 de Monsieur le Maire.**

M Doucy, premier adjoint, présente le compte administratif 2012. Comme la loi le stipule, le Maire n'assiste pas à la présentation ni au vote

<b>BILAN COMPTABLE ANNEE 2012</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Recettes 2012	831 078,65 €	Dépenses 2012	593 719,62 €
Total	831 078,65 €	Total	593 719,62 €
Excédent fonctionnement année 2012 = <b>237 359, 03 €</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Recettes de 2012	303 140,31 €	Dépenses réalisées 2012	1 064 372,34 €
Reste à réaliser		Reste à réaliser	
Total	303 140,31 €	Total	1 064 372,34 €
Déficit 2012 section investissement = <b>-761 231,93 €</b>			
Déficit toutes sections 2012 : <b>-523 872,90 €</b>			
Excédent fonctionnement 2011		530 254,13 €	
Excédent investissement 2011		303 583, 34€	
Reste à réaliser (investissement engagé en 2012, versé en 2013 (en recettes & dépenses)		0 €	

Résultat de clôture 2012 : solde positif de **309 964,57 €**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 de M. le Maire.

**3. Approbation du compte de gestion 2012 de Monsieur le Percepteur**

Identique à celui de M. le Maire, il est approuvé à l'unanimité

**4. Fixation des taux d'imposition 2013**

Au niveau national, les bases d'imposition (valeur locative des logements) ont été réévaluées. En conséquence, les bases d'imposition de la commune passent à : 1 307 000 € pour la taxe d'habitation,

807 700 € pour le foncier bâti et 44 200 € pour le foncier non bâti, amenant une ressource supplémentaire de 34 319 € incluant la compensation par l'Etat des exonérations d'un montant de 17 333 €.

Monsieur le maire propose de **maintenir les taux à leur niveau de 2012** (inchangés depuis 2009), pour l'ensemble des taxes.

<b>Impôts locaux</b>	Taxe Habitation	Taxe Foncière	Taxe foncière non bâtie
Rappel taux 2012	14,30 %	18,75 %	45,92 %
Moyenne des taux des communes de la CCPP	16,71 %	17,75 %	
Taux moyens du département 59	37,73 %	25,62%	54.76 %

Approuvé à l'unanimité.

### 5. Proposition d'affectation des résultats 2012

Au compte 001 en investissement reporté de = -457 648,59 €

Au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) = 457 648,59 €

Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) = 309 964,57 €

Accord à l'unanimité.

### 6. Vote du budget primitif 2013

Projet de budget primitif 2013 finalisé en commission des finances. Un budget modificatif serait toujours possible courant 2013.

#### Section fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses 1 150 953,57 € tenant compte en dépenses d'un virement de **502 633,57 €** à la section d'investissement.

RECETTES			DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits et services	56 970 €	60 à 62	Achats	249 820 €
73	Impôts et taxes	447 974 €	63	Impôts et taxes	5 000 €
74	Dotations et participation	286 545 €	64	Charges de personnel	279 700 €
75	Produits de gestion	20 000 €	65	Charges de gestion	87 300 €
77	Produits exceptionnels	500 €	66	Charges financières	24 000 €
64	remboursements	29 000 €	67	Charges exceptionnelles	2 500 €
<b>002</b>	<b>reports</b>	<b>309 964,57 €</b>	023	Virement à la section investissement	<b>502 633,57 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 150 953,57 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 150 953,57 €</b>

## Section investissement :

Le budget proposé ci après s'équilibre à **1 473 578.51** Euros.

RECETTES			DEPENSES		
	Libellé	Montant		Libellé	Montant
13	Subventions	374 745 €	16	Remboursement emprunts (capital)	28 871 €
138	Subvention FACE	0	20	Etudes (aménagement)	3 200 €
24	Ventes de propriété	0	21	immobilisations	979 217.57 €
10222	Fonds Compensation TVA	96 460 €	Dont2151	voiries	552 544 €
10223	Taxe Locale d'Equipement	37 450 €	Dont 2111	Achat de terrains	50 000 €
16	Emprunts (trésorerie)	0 €	Dont2153	Réseaux électrification	25 784 €
21	Prélèvement sur la section de fonctionnement	502 633.57 €	Dont21312	Groupe scolaire J.Brel	111 993 €
			Dont 2138	Mise aux normes	5 998 €
1068	Excédent de fonctionnement	457 648.59 €	Dont 2181	Aménagement stade	112 840 €
001	Résultat reporté	0 €	001	Résultat reporté	457 648.59€
041	Opération d'ordre	4 641.35 €	041	Opération d'ordre	4 641.35 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 473 578.51€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 473 578.51€</b>

Le budget primitif 2013 est adopté à l'unanimité.

### 7.Création d'un emploi saisonnier

Les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs. (L'article 3 - 1° et 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984).

Pour assurer les prestations saisonnières d'entretien des espaces verts, Monsieur le maire souhaite créer un emploi de ce type pour 6 mois de mai à novembre, à temps non complet (environ 100 heures travaillées sur la période).

Accord à l'unanimité.

### 8.Création d'un contrat emploi d'avenir

Pour aider les élus à effectuer les travaux d'entretien des bâtiments et les aménagements divers, M le maire propose de créer un poste en « contrat emploi d'avenir » pour 1 an, renouvelable 2 fois, avec une amplitude horaire de 35h. La mission locale aura la charge de trouver le profil correspondant aux critères. Il sera directement rattaché à M. le Maire. Les adjoints et conseillers délégués auront à charge chaque mois de fournir la liste des travaux à effectuer pour chacune de leur délégation.

Ce contrat de droit privé rémunéré au SMIC sera remboursé à hauteur de 75% du brut par l'Etat et un remboursement complémentaire du Conseil Régional Nord- Pas-de-Calais pourra éventuellement intervenir à hauteur de 12.5 %. Il restera, dans ce cas, 12.5% de la rémunération à la charge de la commune.

Accord à l'unanimité.

### 9.Demande d'éligibilité de la commune au nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif : Loi Duflot

L'étude stratégie foncière, votée par le conseil communautaire de la Communauté de communes le 21 février 2012, a donné une vision prospective du territoire en matière d'aménagement et a montré une volonté politique de développer l'habitat **pour tous** sur le territoire. La Loi Duflot est le nouveau dispositif fiscal mis en place par le gouvernement en faveur de l'investissement locatif privé dans les logements neufs. Pour permettre aux investisseurs de bénéficier de cette loi, la commune doit être classée en zone B1. M le Maire sollicite l'autorisation de demander à Monsieur le Préfet l'éligibilité de notre commune au dispositif Duflot en zone B1 afin d'inciter les investisseurs (bailleurs sociaux ou privés) à construire sur notre commune. (exemple : logements pour personnes âgées).

Accord à l'unanimité.

#### 10. Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire de ses agents

Le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 fixe le cadre réglementaire permettant aux collectivités de verser une participation à leurs agents qui souscrivent des contrats ou règlements de protection sociale complémentaire (santé ou prévoyance).

La commission « personnel » a étudié ce point et propose une participation de la commune à hauteur de 5 € maximum/mois (dans la limite du montant payé par l'agent), dans le cadre de la procédure de labellisation, au titre de la participation à la couverture de prévoyance (couramment appelée « maintien de salaire ») à compter du 01/04/2013 (date de fin du contrat actuel souscrit entre le Centre de Gestion, la Mutuelle Nationale Territoriale et la commune). Coût total pour la commune 500 € par an, hors charge.

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 22/03/2013, le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### 11. Participation exceptionnelle au transport du voyage scolaire en Angleterre

Un voyage en Angleterre d'une journée est envisagé pour les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2. Eu égard au coût du transport global estimé par un premier devis à 2 250 €, les enseignants sollicitent une participation financière afin d'équilibrer leur budget et de permettre à tous les enfants (50) d'y assister, en limitant la participation des parents. Après débat, M le Maire propose une aide exceptionnelle de 50% du prix du transport, limitée à 1125 €.

Adopté par 10 voix pour et 3 voix contre.

#### 12. Modification de la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet d'aire de jeux et de loisirs

Autorisation a été donnée à M le Maire, lors de la séance du Conseil du 14 décembre 2012, de demander une subvention de 20% du coût des équipements de la future aire de jeux et de loisirs, prévue près du stade, à M Lecerf, Sénateur du Nord. Ce dernier consent à accorder une subvention plus importante de 9 061,80 €, soit environ 30% de la dépense pour un coût estimé, lors de la demande, à 30 206 € HT. La délibération doit être actualisée. A ce jour, la commission s'oriente vers un équipement plus complet pour un montant de 60 000 € TTC.

Accord à l'unanimité.

#### 13. Mise en œuvre d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique rue JB Lebas

Dans le cadre de l'amélioration de notre réseau électrique, afin de diminuer les pannes, il est prévu, rue J.B Lebas de remplacer les 5 fils nus par un câble protégé torsadé, qui, pour les maisons en front à rue, doit être fixé sur les façades. Seul un propriétaire refuse cet aménagement du réseau (parcelle A606).

En conséquence, il faut mettre en œuvre une déclaration d'utilité publique (DUP) qui permet d'affirmer le caractère d'intérêt général d'un projet en vue de lancer les procédures de mise en servitudes légales.

Accord à l'unanimité.

#### 14. Achat de la réserve N° 8, sise Route Nationale

Il a été décidé de maintenir la réserve N° 8 lors de la séance du Conseil municipal du 15 janvier 2010 et de s'en porter acquéreur le cas échéant. La SARL « Investinord » propriétaire du terrain nous demande de concrétiser cet achat au prix fixé, à titre indicatif, par le service des domaines, soit 23 040 €. Nous avons

prévu au budget 2013 les montants correspondants. M le Maire demande l'autorisation de procéder à l'achat et de signer tous les actes liés à cette vente.

Accord à l'unanimité.

#### **15. Rétrocession de la voirie du Hameau du Lambrissart**

A la création du lotissement et à la demande des propriétaires, l'opération de transfert de propriété des espaces communs et de la voirie à la commune avait été votée par le conseil municipal en 1987. Pour finaliser l'opération et éviter aux propriétaires actuels d'être pris en défaut, M le Maire demande l'autorisation de signer tous les actes pour concrétiser la vente avec le président du syndicat. Cette rétrocession se fera pour l'euro symbolique pour les parcelles suivantes : A 1180, A 1199, A 1200 et A 1201 soit une superficie totale de 2 593 m<sup>2</sup>. De ce fait, les copropriétaires ne seront plus tenus de prendre une assurance pour les risques pouvant survenir sur une voirie privée. La commune aura à sa charge l'entretien des espaces communs (pelouse, voirie, réseaux...) et l'alimentation en éclairage public.

Vu l'avis favorable des domaines en date du 18/03/2013, le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **16. Signature d'une convention avec la commune de Ronchin pour l'utilisation de la piscine**

M le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec la ville de Ronchin pour permettre aux élèves des classes primaires du complexe scolaire J. Brel de se rendre à la piscine de cette commune (pour chaque classe, 16 séances). Celle-ci pourra être reconduite tacitement d'année en année.

Accord à l'unanimité.

#### **17. Réforme des rythmes scolaires**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires proposée par le gouvernement pour la rentrée scolaire 2013, nous devons nous prononcer pour sa mise en place dès la prochaine rentrée scolaire ou pour une demande de report afin d'appliquer ladite réforme à la rentrée 2014. Les conséquences engendrées exigent une réflexion plus longue pour une mise en œuvre dans le strict intérêt des enfants et dans le respect de leur confort. Au-delà des coûts financiers se posent les problèmes de locaux et d'encadrement. M le Maire propose de demander le report pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2014 avec l'option du samedi matin en demi-journée supplémentaire. En parallèle, M le Maire s'engage à créer un groupe de travail composé d'élus, d'enseignants et de parents d'élèves pour définir un projet éducatif cohérent et analyser toutes les facettes et bouleversements (enfants, enseignants, personnel,...) de cette réforme sur notre commune.

Accord à l'unanimité pour demander une dérogation afin de mettre en place la réforme à la rentrée 2014.

#### **18. Demandes d'adhésion au SIDEN-SIAN**

Notre accord est sollicité pour l'adhésion des communes de PROIX, NOYALES, MACQUIGNY (02) HERGNIES et VIEUX-CONDE (59) au Siden-Sian (Noréade), sans incidence sur le prix de l'eau.

Accord par 12 voix pour et 1 voix contre.

#### **19. Adhésion de la commune au dispositif « Voisins Vigilants » afin de lutter contre les cambriolages**

Nous constatons une recrudescence de vols dans les habitations : 16 ont été recensés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 mars 2013. La gendarmerie de Cysoing nous propose d'adhérer au dispositif « voisins vigilants ». Une réunion publique d'information à la population aura lieu et une formation sera donnée aux référents volontaires. Ce processus doit permettre d'alerter plus rapidement les forces de l'ordre en cas d'agissements anormaux dans la commune. M le Maire propose d'amorcer l'opération avec la gendarmerie de Cysoing.

Accord à l'unanimité.

#### **20. Compte-rendu des travaux des commissions.**

##### **20.1- Représentant CCPP au Symideme par M Delcourt (11 février).**

- modernisation des déchèteries, bilan financier 2012 du Symidème.

#### **20.2- Commission électorale par M Delcourt (7 janvier, 25 février).**

- mise à jour des listes électorales. A fin février 2013 : 1131 électeurs, aux dernières élections de 2012 : 1150.

#### **20.3- Représentant CCPP au Pays Pévélois par M Delcourt (23 & 28 janvier, 7 & 13 février).**

Modification des statuts, Assemblée Générale., déploiement du très haut-débit, plan d'actions 2013.

#### **20.4- Commission cadre de vie par M Doucy (20 février).**

- Plantation au nouveau terrain (haie fleurie) pour la future aire de jeux et de loisirs à côté du stade.  
- Intervention d'Interval : abattage des conifères en façade du cimetière.

#### **20.5- Commission seniors de la CCPP par Mme Fievet (7 mars)**

- budget réalisé 2012 : 234 967 € - proposition idem pour 2013  
- recherche bénévoles pour rompre l'isolement des seniors  
- mise en place du prélèvement automatique pour le paiement du portage des repas  
- deux manifestations à Wannehain et Cysoing « activités physiques pour tous » avec Eollis

#### **20.6- Représentant au SIPEM par M Margez (20 mars)**

Le Syndicat Intercommunal du Pévèle Et Mélançois (SIPEM) a été créé en 1971 par 23 communes. C'était un prélude à la future communauté de communes créée elle en 1993. Seules 18 communes ont adhéré à cette nouvelle communauté (CCPP) et 5 ne voulant plus adhérer à ce groupe (Ostricourt, Thumeries, La Neuville, Wahagnies et Pont-à-Marcq). Le SIPEM a été dissout après l'échéance du dernier versement de son emprunt.

#### **20-7- Commission aménagement transport de la CCPP par M Doucy (21 mars)**

- Expérimentation d'une desserte interne de la CCPP par des navettes afin d'améliorer les transports en commun sur le territoire et proposer un rabattement vers le pôle d'échanges de Templeuve (gare).  
- Aide à la construction de logements sociaux.  
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : préparation du document d'orientation et d'objectifs du SCOT.

#### **• Informations diverses**

- Situation de nos finances à ce jour. Solde trésorerie : 351 360€ .  
Dépenses depuis le 1<sup>er</sup> janvier : investissement 114 368 €, fonctionnement 158 203 €.  
- Contrat de territoire pour la synthèse au Conseil Général.  
- Date inauguration des nouvelles classes (proposition : début mai, un samedi matin).  
- Journée nationale du souvenir du 19 mars.  
- Syndicat d'Electrification de la Région de Mons-en-Pévèle (SERMEP) : travaux Route Nationale (Hôtel), coût prévisionnel 23 000€.  
- Effectif de la rentrée 2013 en classe de maternelle : 34 nouvelles inscriptions à ce jour.  
- Règlement de la garderie périscolaire.  
- Salle de motricité (ouverte depuis le 18 mars).  
- Couverture du chapiteau.  
- Problème d'inondation au lotissement de la fraiseraie.  
- Statistiques 2012 de la gendarmerie.  
- Exercice alerte nucléaire (positionnement d'une alarme à Bachy).  
- SCOT de l'arrondissement de Lille (état d'avancement).  
- Déplacement : Grand Huit associé à Templeuve pôle transport (expérimental en septembre 2013).  
- Aide au logement locatif social (dossier CCPP), prévision d'une aide de 5 000€ par logement, aux bailleurs sociaux.

Clôture de la réunion 23h15.